



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 avril 2022

Présents

Exécutif :	M.	Éric Anselmetti	Maire
	M.	François Jaccard	Adjoint
	M.	Christophe Baumberger	Adjoint
Bureau du Conseil :	M.	Denis Waechter	Président
	Mmes	Alexia Morel	Vice-présidente
Conseillères municipales :	Mmes	Dominique Baumberger Sophie Brand Claudia Cochet Andrea Ehretsmann Catherine Odier	
Conseillers municipaux :	MM.	Adrien Cochet Jean-Noël Ducrest Dante Giacobino Federico Giacobino Laurent Peccoud Raphaël Rapin Albert Sirolli Geoffroy Sirolli	
Absent-e-s/excusé-e-s :	MM.	Killian Sudan Daniel Muscionico	Secrétaire
Personnel communal :	M.	Charles Lassauce	Secrétaire général
	Mme	Célia Boldrini	Secrétaire générale adjointe
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation de Mme Claudia Cochet
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2022
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Communications de l'Exécutif
6. Rapports des commissions
7. Présentation des comptes 2021
8. Résolution relative à la réservation de conteneurs pour la création d'un réfectoire provisoire pour le restaurant scolaire et de 5 salles de classe
9. Propositions de l'Exécutif
10. Propositions individuelles et questions

Le Président ouvre la séance à 19h04 en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes et tous.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président fait part d'une demande du groupe PLR, reçue ce jour au Bureau, qu'il propose de reporter à une date ultérieure, vraisemblablement lors de la prochaine séance du Conseil municipal. En effet, pour respecter l'excellente collaboration qui règne au sein du Bureau et par courtoisie envers ses collègues, **le Président** voulait d'abord s'entretenir avec eux. Il donne lecture de l'e-mail de M. G. Sirolli, à l'issue de laquelle il propose de nouveau au groupe PLR, par courtoisie envers ses collègues du Bureau et afin de pouvoir aussi en parler avec l'Exécutif et l'administration communale, de revenir prochainement avec une réponse. Le Bureau a pris acte de cette demande et la traitera avec tout le sérieux requis.

Le Président propose, sur demande de l'Exécutif, l'adjonction d'un point 8 à l'ordre du jour de la présente séance. Ce point est relativement important, car il touche au restaurant scolaire, à savoir une résolution relative à la réservation de conteneurs pour la création d'un réfectoire provisoire pour le restaurant scolaire et cinq salles de classe.

L'ordre du jour ainsi modifié, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité (13 voix).

En conclusion, **le Président** remercie M. G. Sirolli pour sa compréhension par rapport à sa réserve.

2. ASSERMENTATION DE MME CLAUDIA COCHET

Le Président rappelle que Mme C. Cochet a repris la fonction laissée vacante par Mme M. Ryser, qui fait aux autorités le plaisir de sa présence, ce soir.

Le Président demande à l'assemblée de se lever et fait prêter serment à Mme C. Cochet. Un applaudissement général suit son intronisation.

Suite aux discussions qui ont eu lieu au sein du groupe PLR sur la répartition au sein des commissions, M. Jean-Noël Ducrest est désigné dans la commission agriculture, environnement et développement durable. Mme C. Cochet est pour sa part désignée dans la commission sports, manifestations, associations et culture ainsi que la commission transports, sécurité et mobilité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MARS 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 mars 2022 est mis aux voix. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (12 voix pour, 2 abstentions).

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président donne la parole à **Mme A. Morel**.

Tableau des suivis

Mme A. Morel part du principe que les points du tableau des suivis sont actuellement en suspens : Voie Bleue, circulation sur le quai.

Sur une remarque de **M. R. Rapin**, **le Président** confirme que le point « poubelles Mint » sera supprimé, mais la problématique des déchets verts est toujours d'actualité. Le tableau des suivis sera modifié en conséquence.

Le Président rappelle que la pandémie avait empêché les autorités d'organiser le voyage du Conseil municipal. Sauf erreur, un budget était prévu cette année pour un voyage dont la formule reste à définir. Le Bureau fait donc un appel à candidatures pour cette organisation.

Mme C. Cochet s'annonce.

Le Président suggère la période de septembre/octobre pour ce voyage, proposition qui ne rencontre aucune objection, et remercie Mme C. Cochet pour sa candidature.

5. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

Le Président donne la parole au **Maire** qui rappelle qu'une des principales prérogatives du Conseil municipal est d'allouer à l'Exécutif les moyens de réaliser des projets d'équipements, de bâtiments et d'infrastructures sur la commune.

Grâce aux compétences présentes en interne de l'administration, les chantiers qui se sont déroulés ces dernières années ont pu être menés à bien dans le respect des délais et des enveloppes financières mises à disposition.

Il semblait intéressant à l'Exécutif de faire au Conseil municipal un retour sur quatre réalisations d'importance dont le bouclage du crédit est intervenu au cours de ces six derniers mois.

Le Maire évoque les aspects financiers des réalisations suivantes : Prés-Grange, quai de Corsier étapes 1 et 2, local des pompiers, crèche intercommunale l'Île aux Mômes Corsier. Ces dossiers ont été bouclés dans le respect des budgets alloués par le Conseil municipal et l'Exécutif remercie les élus de les avoir soutenus pour ces réalisations. Il remercie également encore une fois M. F. Jaccard pour son investissement dans la réalisation de la crèche.

M. Ch. Baumberger indique que M. F. Jaccard est en ce moment à Collonge-Bellerive, où il paraphe la convention de collaboration avec CoHerAn & Co, ce qui dotera la commune d'une assistante sociale.

Au nom de M. F. Jaccard, **le Maire** annonce deux inaugurations :

– Local du tennis, le samedi 9 avril à 17h30.

– Four à pain, qui sera installé dans le préau de l'AGS et sera inauguré le samedi 30 avril.

Le Maire remercie chaleureusement M. D. Waechter pour tout le travail qu'il a fait pour le four à pain que les autorités se réjouissent d'inaugurer.

Les élus avaient été informés, lors de la dernière séance du conseil, du Rallye gourmand, une manifestation festive destinée aux Conseillers municipaux des trois communes de CoHerAn qui se déroulera le 7.5.2022 de 9h30 à 13h. Le sondage envoyé par M. Ch. Lassauce ayant malheureusement suscité peu de réponses, **le Maire** remercie les élus de répondre à ce sondage.

M. D. Waechter remercie les autorités pour leur soutien par rapport au four à pain. L'organisation et la gestion sont assurées par un comité, qui gère aussi l'association. Tous se réjouissent d'accueillir les participants, le 30.4.2022 avec leur pâte.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Rapport de la séance de la commission conjointe commission urbanisme, constructions & patrimoine et commission des transports, de la sécurité & de la mobilité du 8.12.2021

Le rapport est approuvé à la majorité (12 oui, 2 abstentions).

Rapport de la séance de la commission des sports, manifestations, associations & culture du 31.1.2022

M. G. Sirolli indique que la commission a eu la chance de recevoir les représentants du comité d'organisation du 200^e anniversaire de la compagnie des sapeurs-pompiers de Corsier. Pour rappel, un budget avait été voté pour cette manifestation qui se déroulera les 20-21.5.2022. Les élus se réjouissent tous de participer à cet événement important pour la commune. La

commission a également reçu une autre invitée par rapport à sa volonté d'organiser, suite à la magnifique inauguration des quais, une petite manifestation mêlant mélodies et convivialité sur les bords des rives.

Le rapport est approuvé à la majorité (13 oui, 1 abstention).

7. PRESENTATION DES COMPTES 2021

Le Président passe la parole au **Maire** qui a la chance et la joie d'annoncer que les comptes 2021 de la commune sont, comme ces deux dernières années, bons, voire très bons. La commune a bénéficié de rentrées fiscales exceptionnelles, mais également d'une maîtrise des charges, ce qui est essentiel à ses yeux.

Le Maire ne fait pas durer le suspense plus longtemps et dévoile le chiffre de : Fr. 1'194'725.- qui correspond à l'excédent de revenus.

Comme de coutume, l'administration a préparé une petite présentation que **M. Ch. Lassaue** commente. Il en ressort que la situation financière de la commune est saine et permettra aux autorités de voir l'avenir avec une certaine sérénité.

À l'issue de cette présentation, **le Maire** remercie MM. Ch. Lassaue et R. Conti, qui fait un excellent travail comptable. Ces chiffres 2021 sont anormalement excédentaires ; la résilience de l'économie est remarquable et a permis de conserver un niveau de revenus fiscaux nettement supérieur aux craintes suscitées par les mesures de confinement et de restrictions dues au Covid-19. Comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, une commune n'a pas pour vocation de prélever trop d'impôts. Pour la seconde année consécutive, l'excédent de revenus représente entre 7 et 8 ct additionnels.

Le Maire, qui se réjouit de cette excellente maîtrise des charges, relève que la commune a une politique dynamique de projets et d'investissements. Il remercie donc aussi l'ensemble des élus. Car c'est grâce à ce travail en commun que les comptes de Corsier sont aussi favorables.

Le Maire propose de renvoyer, pour étude, les comptes 2021 devant la commission des finances.

En l'absence de toute remarque ou opposition, **le Président** prononce le renvoi des comptes 2021 en commission des finances.

8. RESOLUTION RELATIVE A LA RESERVATION DE CONTENEURS POUR LA CREATION D'UN REFECTORIE PROVISOIRE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ET DE 5 SALLES DE CLASSE

Le Président donne la parole au **Maire** qui rappelle que comme indiqué en préambule, la commune souhaite anticiper la réservation des conteneurs nécessaires à la réalisation du pavillon scolaire. En effet, il ne sera pas possible de démarrer les travaux du NGS sans ces conteneurs. Or la situation économique actuelle engendre de très gros problèmes d'approvisionnement. De plus, les conteneurs vont devenir de plus en plus rares et précieux. La demande de crédit ne pouvant pas être encore soumise au Conseil municipal, l'Exécutif lui propose d'accepter cette résolution qui permettra de bloquer l'acquisition des conteneurs afin de pouvoir réaliser le réfectoire provisoire pour le restaurant scolaire, ainsi que 5 salles de classe.

M. G. Sirolli demande que les documents avec les comptes et chiffres de la future délibération soient transmis à l'avance.

M. Ch. Lassaue confirme que pour le vote du crédit, l'administration pourra revenir largement plus tôt. En l'occurrence, un certain nombre de vérifications doivent être faites sur les chiffres, raison pour laquelle soumettre une délibération aurait été prématuré.

En l'absence d'autres remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération.

Résolution relative à la réservation de conteneurs pour la création d'un réfectoire provisoire pour le restaurant scolaire et 5 salles de classe.

Vu la volonté de la commune d'agrandir le Nouveau groupe scolaire et de créer un réfectoire provisoire pour le restaurant scolaire.

Vu la délibération du 15 décembre 2020 ouvrant un crédit pour réaliser un réfectoire scolaire provisoire et le refus subséquent de l'autorisation de construire déposée.

Vu la délibération du 12 octobre 2021 ouvrant un crédit d'étude de CHF 3'000'000 pour l'agrandissement de l'école et la création de locaux provisoires pour le restaurant scolaire et l'enseignement (5 classes).

Vu le projet de pavillon provisoire élaboré par le bureau 2b architectes et l'appel d'offres public lancé par le mandataire auprès des fournisseurs de conteneurs.

Vu la présentation de ce projet à la commission conjointe finances et urbanisme, constructions et patrimoine du 31 mars 2022.

Vu les discussions ultérieures et la pénurie annoncée sur les marchés internationaux pour les conteneurs tels que ceux prévus pour le bâtiment provisoire.

Vu la nécessité de procéder à des vérifications des offres avant de pouvoir proposer au Conseil municipal un crédit d'investissement portant sur la réalisation du bâtiment provisoire.

Vu la possibilité de réserver de manière ferme les conteneurs nécessaires à la construction des locaux provisoires et permettant à terme le développement du projet d'agrandissement de l'école.

Vu le préavis positif de la commission conjointe pour réserver sans tarder lesdits conteneurs et de s'assurer de leur disponibilité dès que possible.

Conformément à l'article 29 alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et aux articles 30 et 35 lit b du règlement du Conseil municipal du 20 janvier 2004,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

Par 14 oui, 0 non et 0 abstention, sur 15 Conseillers municipaux présents

1. De charger le Maire de procéder à la réservation de conteneurs en nombre suffisant pour assurer la création d'un réfectoire provisoire pour le restaurant scolaire et 5 salles de classe.
2. D'inviter le Maire à présenter dans le plus proche délai un crédit d'engagement pour la réalisation dudit réfectoire provisoire et des classes.

Au nom de l'Exécutif ainsi que de tous les enfants de Corsier qui pourront aller manger dans le futur restaurant scolaire, **le Maire** remercie le Conseil municipal.

8. PROPOSITIONS DE L'EXECUTIF

Le Président donne la parole au **Maire** qui invite comme de coutume le public et les élus à partager le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. G. Sirolli a été contacté en tant que représentant de l'amicale de la pétanque qui souhaiterait avoir accès à leur boulodrome, ce qui a été refusé par l'administration.

M. Ch. Lassaue indique que l'amicale a eu la réponse qui devait être donnée, à savoir qu'il s'agit d'une zone sans circulation. Selon l'équipe du boulodrome, la nécessité d'ouvrir la

barrière était liée aux livraisons. Il a été convenu avec l'amicale que la barrière serait bien entendu, et sans aucun problème, ouverte pour les livraisons. Il leur suffit pour cela de demander le matin de la livraison et la barrière sera ouverte. Le problème est que le stationnement des véhicules à côté du boulodrome n'était pas acceptable. La commune fait simplement respecter l'arrêt de circulation qui y est lié, raison pour laquelle l'administration ne souhaite pas donner une clé pour une ouverture systématique de la barrière.

Il n'y a donc aucun moyen pour l'amicale d'avoir les clés pour accéder à son propre local ? demande **M. G. Sirolli**.

Ils peuvent y accéder à pied, comme tout le monde, souligne **M. Ch. Lassaue**.

M. G. Sirolli transmettra cette réponse aux concernés.

M. A. Sirolli annonce que suite à la motion du PLR lors du dernier Conseil municipal, un comité de soutien aux réfugiés ukrainiens s'est créé. Une première séance a eu lieu le 29.3.2022. Le comité a accueilli avec bonheur M. Girod, directeur de l'Hospice général, qui a expliqué les démarches administratives à accomplir pour aider les réfugiés ukrainiens. Un groupe a aussi été constitué, au sein duquel se trouvent des personnes ukrainiennes qui aideront à faciliter l'intégration des réfugiés afin qu'ils participent à la vie de la commune. Une autre séance aura lieu le 13.4.2022 à 19h au local du club de loisirs ; tout le monde est invité à y participer. Cette séance vise à préparer un événement pour le 30.4.2022 (peut-être en même temps que le four à pain) afin d'accueillir à la fois les réfugiés et leurs hôtes pour former une première association de manière à pouvoir aider chacun.

M. D. Waechter ajoute que chacun sera bien entendu invité à venir au four à pain avec sa pâte sous le bras.

Un tous-ménages sera distribué à partir de cette semaine, précise **M. A. Sirolli**.

Ce sujet sera évoqué avec M. F. Jaccard et l'administration communale, conclut **Mme A. Ehretsmann**.

M. J.-N. Ducrest indique que l'assemblée générale de l'association Sauvons la baie de Corsier a eu lieu en mars. A-t-on des informations sur la suite de ce dossier ? Une concession aurait été demandée à la CGN pour la traversée ; l'Exécutif confirme-t-il ce fait ?

Concernant la Voie Bleue, tout ce que M. Ch. Baumberger a annoncé lors du premier Conseil municipal de 2022 est encore d'actualité (cf. procès-verbal du 25.1.2022). La concession sera déposée auprès de l'OFT dès que les aspects juridiques au niveau de la CGN auront été éclaircis.

M. G. Sirolli a appris au travers du PLR que la commune de Cologny a voté le 24.6.2021, par voie de délibération, une enveloppe de Fr. 500'000.- afin de créer un débarcadère en bas de la rampe de Vézenaz notamment. L'Exécutif en a-t-il été informé ?

Le Maire, qui n'a pas eu d'informations à ce sujet, suggère de laisser travailler la commune de Cologny.

Ne serait-il pas intéressant de s'associer à eux afin de réaliser au mieux et d'avoir plusieurs choix potentiels pour cette Voie Bleue ? demande **M. G. Sirolli**.

La création d'un débarcadère est soumise à autorisation, rappelle **le Maire**. Les autorités ont déjà bien à faire avec la Voie Bleue de Corsier en attendant les réponses de l'OFT. Corsier est Corsier, Cologny est Cologny. Attendons les résultats des différentes études. **Le Maire** rappelle que l'Exécutif de Corsier s'intéresse au projet de la Voie Bleue, mais en y mettant des conditions. L'Exécutif l'a répété à plusieurs reprises, la Voie Bleue est souhaitée à la condition qu'il n'y ait pas de voitures, trafic ou nuisances et que la commune puisse pacifier le quai de Corsier.

Le Président souligne que le projet Voie Bleue, qui suscite des opinions diverses et variées, n'est pas un projet communal même s'il aura un impact sur Corsier dans le cadre de sa réalisation. La commune se pose des questions par rapport à un certain nombre de thématiques liées à l'implantation de ladite Voie Bleue, mais ce projet n'est pas, en tant que tel, porté par la commune. Il est important de recentrer le débat sur ce qui est fait par la commune (aménagement des quais de Corsier). La commune a été consultée par rapport à la Voie Bleue mais n'est pas porteuse du projet lui-même.

Ne serait-il pas opportun de s'associer pour trouver la meilleure réponse possible, s'agissant du même projet ? répète **M. G. Sirolli**.

Le Maire indique que les autorités n'ont jamais été sollicitées par la commune de Cologny. Puisque M. G. Sirolli a des contacts avec la commune de Cologny, qu'il lui suggère de prendre langue avec Corsier.

M. Ch. Lassaue rappelle qu'il y a deux échelles temporelles différentes. En l'occurrence il y a le projet déjà évoqué qui se veut être un essai afin de voir s'il y a une demande pour une traversée lacustre. Le principe de base est que cet essai ne doit pas coûter ni en infrastructures ni en bateau. S'il s'avère qu'il y a un public, la Voie Bleue pourra se développer. Que Cologny veuille créer un débarcadère, c'est une très bonne chose, mais cela ne se fera pas dans une échelle de 2-3 ans, mais 8-10 ans.

Arrivée de M. F. Jaccard.

Si Cologny serait complémentaire dans ce contexte, **M. Ch. Lassaue** n'est pas certain que les porteurs du projet Voie Bleue aient un tel horizon de temps. Cela ne veut pas dire que des discussions ne soient pas possibles avec Cologny. Il prendra contact avec son homologue afin de voir de quelle manière Cologny envisage la chose. Mais il ne faut pas prendre cette démarche comme une exclusion de l'un par rapport à l'autre, la volonté étant plus d'être en complémentarité. Ce n'est pas la Voie Bleue qui est importante, mais les voies lacustres, comme la commission des transports, de la sécurité & de la mobilité l'avait d'ailleurs exprimé en début de législature.

M. L. Peccoud remarque que le Conseiller d'État, M. Th. Apothéloz, a relevé que 200 personnes étaient sans abri à Genève. Cela relèverait apparemment de la compétence des communes.

M. F. Jaccard, qui vient de signer la convention d'assistante sociale pour CoHerAn & Co, indique que l'Exécutif a reçu ce jour un e-mail de l'ACG. Ce sujet sera évoqué demain soir lors de l'assemblée générale de l'ACG.

Sur une remarque de **M. D. Giacobino**, **le Maire** rappelle que le Conseil municipal a, lors de sa dernière séance, voté dans l'urgence un montant de Fr. 10'000.- pour aider les personnes en souffrance lors de conflits. Il voit pour sa part assez mal des communes qui affichent des résultats relativement bons, voire importants, laisser mourir de froid des gens dehors. Il faut vite régler cette question, car il y a urgence.

M. Ch. Lassaue souligne la problématique liée à l'institution. Car les communes n'ont pas pour vocation de s'occuper de l'ensemble du territoire cantonal. Au niveau de Corsier, les autorités n'ont pour l'instant pas d'écho de difficultés particulières.

M. F. Jaccard ajoute que les communes ont contribué au travers de l'ACG, l'année dernière, à hauteur de 1 mio pour les sans-abri.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h15.

Denis WAECHTER
Président du Conseil municipal

Killian SUDAN
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Alexia MOREL
Vice-présidente du Conseil municipal